

Je suis d'avis que l'on n'a pas reconnu à certaines politiques des États-Unis leur entier mérite. Par exemple, le plan Marshall, dépouillé de toutes ses implications politiques—et il y en avait certes un certain nombre—était l'un des actes les plus généreux de l'humanité depuis qu'existe notre planète. A moins que les États souverains ne consentent à envisager l'autre aspect de la question et à accepter cette solution, il sera difficile d'atteindre l'étape définitive que prédisait Tennyson il y a 120 ans en disant qu'il attendait impatiemment le jour où nous enroulerions les étendards du combat pour inaugurer la confédération mondiale.

Sans être partisan d'une fédération mondiale au sens positif du terme, je crois que toutes les nations devraient accepter de renoncer à une partie de leur souveraineté. Je suis d'accord avec le député de l'Île du Prince-Édouard: il faut enlever sa guirlande à cette vache sacrée. Ne tuons pas la vache—nous avons besoin de son lait—mais je suis contre la vache sacrée. Si le Canada prenait la tête du mouvement en renonçant à une petite parcelle de sa souveraineté, il donnerait l'exemple aux petites nations ainsi qu'aux grandes. Nous n'aurions plus l'air de nous frapper la poitrine lorsqu'il s'agit des grands intérêts de l'humanité et je crois que la motion présentée aujourd'hui pourrait bien marquer une étape importante dans l'évolution de l'humanité.

[Français]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai techniquement appuyé cette motion, parce qu'elle était inspirée d'un principe très valable et parce que je voulais donner l'occasion à la Chambre, grâce à l'initiative de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), d'en discuter, même si je forme certaines réserves sérieuses quant à la possibilité des réalisations visées par cette motion.

Bien sûr, il me faudrait plus que deux minutes, soit le temps qui reste avant l'ajournement du dîner, pour expliquer ces réserves. Mais disons que le Canada s'est fait un point d'honneur, lors de la dernière session de l'ONU, de s'engager dans une lutte ouverte, qui a d'ailleurs été entreprise par l'honorable ministre lorsqu'il a visité New York en septembre dernier, visant à rendre l'Organisation plus efficace quant à ses travaux.

Le Canada a pris trois initiatives au cours de la dernière session. D'abord, il a préconisé une amélioration dans le domaine de la documentation. On sait que l'ONU est inondée de

rapports de toutes sortes, ce qui entraîne une certaine inefficacité quant à son rendement. De plus, en ce qui a trait aux conférences et aux réunions, le Secrétariat a organisé, pour l'Assemblée qui se réunit à New York et celle de Genève, en 1960, 2,700 réunions; en 1967, il en organisa 5,400, soit le double, et 6,400 en 1969. Il est évident qu'au rythme où les gens se réunissent pour discuter de divers problèmes, il est impossible de pouvoir être efficace.

A propos des méthodes et des procédures, nous avons constaté, par exemple, qu'il existe une mauvaise répartition des tâches; le comité spécial de politique s'est réuni 46 fois lors de la dernière session et le comité de politique sociale, 93 fois. L'apartheid, par exemple, a été discuté au sein de trois comités. Nous avons suggéré la formation d'un comité composé de trois membres en vue d'étudier l'organisation du travail des Nations Unies, l'efficacité des comités déjà existants, la procédure et l'établissement de l'ordre du jour, etc.

Ces trois résolutions ont été approuvées par l'Assemblée générale.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulee, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

[Traduction]

(La séance est levée à six heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'EXPROPRIATION

L'ACQUISITION ET LE DÉLAISSEMENT D'IMMEUBLES—LA NOMINATION D'ENQUÊTEURS, ETC.

La Chambre reprend l'étude du bill C-136, concernant l'expropriation, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport sans proposition d'amendement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose au nom de M. Brewin:

Que le bill C-136, loi concernant l'expropriation, soit modifié par l'adjonction, à la fin du paragraphe (1) de l'article 23 du bill, de ce qui suit: «de manière que le propriétaire reçoive pour l'expropriation une indemnité juste et entière».